

Département de l'Yonne
COMMUNE DE GURGY

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 juin 2010.**

Le vingt-trois juin deux mille dix, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame le maire, Aurélie BERGER.

Etaient présents : M. Pierre HERMETEY, Melle Stéphanie GAUDIER, M. Jacques SATRE, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. Eric MICHEL, M. François BELARGENT, Melle Caroline KURTZ, Monsieur Eric LENOIR, M. Franck SUCHETET, Mme Magali COUM, Monsieur Patrice GUET, Mme Stéphanie MULLER, M. Cyril CHAUVOT

Etaient excusés : M. Laurent CAUCHOIS donne pouvoir à M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Karine CAISSE, Mademoiselle Karine CHAUFFOUR, Monsieur Didier DOUGY, Mlle Gwenaëlle RAVAUT donne pouvoir à Madame le maire.

Mademoiselle Stéphanie GAUDIER est nommée secrétaire de séance.

1) Compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2010

Monsieur Patrice GUET remarque que son nom est mal orthographié dans le compte-rendu en question et demande que la correction soit faite. Après quoi, le compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

2) Administration générale

Suite à l'installation de gens du voyage à proximité du gymnase de la commune, Madame le maire explique qu'elle a pris contact avec la préfecture ainsi qu'avec d'autres communes ayant déjà entrepris des procédures d'expulsion afin d'estimer quelle était la procédure à suivre la mieux appropriée au cas présent. Il s'avère que le délai minimum nécessaire pour procéder à une expulsion est d'une quinzaine de jours. Dans un tel délai, les personnes concernées sont fréquemment déjà parties avant l'intervention des pouvoirs publics. C'est pourquoi les différents avis convergent vers une négociation intelligente des modalités (respect des lieux, propreté, branchement) et des délais de stationnement.

3) Finances

Délibération n° 2010/31 : Tarifs municipaux

Madame le maire rappelle que, par la délibération 2009/90, les élus avaient choisi de ne pas faire évoluer les tarifs municipaux, notamment en raison du fait que le petit Gurgycois, diffusé en septembre 2009, indiquait des montants qui se devaient d'être à jour.

Une nouvelle édition du petit Gurgycois étant en cours, la question est de nouveau à l'ordre du jour.

Face au choix de la commission communication de ne pas les faire évoluer et à celle de la commission finances, qui, tenant compte de l'augmentation générale des coûts de fonctionnement, parallèle à celui de la croissance, souhaitait les voir progresser, Madame le maire propose de faire augmenter alternativement certains tarifs.

Considérant les différentes délibérations relatives aux tarifs communaux :

- Les différents tarifs de location du foyer communal (délibérations n° 2008/49 du 26/06/08 et 2008/78 du 30/10/08)
- Le tarif des photocopies (délibération n° 2008/58 du 29/07/08)
- Les tarifs de la garderie périscolaire (délibération n° 2008/51 du 29/07/08)
- Le tarif de la restauration scolaire (délibération n°2009/58)
- Les tarifs du point rencontre jeunes (délibération n°2008/88)

Sur proposition de Madame le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Moins les voix de Messieurs SUCHETET et MICHEL qui votent contre en ce qui concerne les tarifs du **foyer communal**,

Moins les voix de Messieurs MICHEL, LENOIR et GUET qui votent contre, Monsieur SUCHETET s'abstient, en ce qui concerne la **garderie**,

Moins les voix de Messieurs MICHEL, LENOIR et GUET qui votent contre, Monsieur SUCHETET s'abstient, en ce qui concerne la **restauration scolaire**,

Moins les voix de Messieurs SATRE, LIVERNEAUX, CAUCHOIS et de Mademoiselle GAUDIER qui votent contre, Monsieur GUET s'abstient, en ce qui concerne le **Point Rencontre Jeunes**,

Moins les voix de Monsieur CAUCHOIS et de Madame MULLER qui votent contre, Monsieur LIVERNEAUX s'abstient, en ce qui concerne **l'escale**,

Moins la voix de Monsieur SATRE qui vote contre en ce qui concerne les cautions pour emprunt des **tables et chaises**,

A l'unanimité en ce qui concerne les autres tarifs,

FIXE les tarifs applicables aux différents services communaux suivant les montants indiqués ci-dessous

PRECISE que l'ensemble des tarifs municipaux s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2010 en dehors des tarifs de restauration scolaire qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2010.

Foyer communal

FIXE les tarifs de location ainsi que les cautions afférentes comme indiqué dans le tableau ci-dessous

PRECISE

- que l'indemnité fixe de fonctionnement sera facturée en sus du prix de location et qu'elle s'appliquera y compris pour les locations à titre gratuit
- que cette indemnité fixe ne sera pas exigée en semaine pour les associations locales (location comprise entre le lundi après midi et le jeudi soir)
- que la location pour un week-end s'entend du vendredi soir au lundi matin
- que la petite salle ne pourra pas être louée le week-end, sauf en cas de disponibilité de la grande salle
- que la caution « ménage » sera restituée si la salle est rendue propre
- que la caution « sonorisation » sera restituée si aucun dysfonctionnement n'est constaté après essais techniques
- que les autres cautions pourront, le cas échéant, être amputées du coût des dégradations constatées après état des lieux contradictoire

PRECISE que les exonérations exceptionnelles suivantes relatives à la location du foyer communal seront accordées:

DECIDE d'accorder une mise à disposition entièrement gratuite (frais de location et indemnités de fonctionnement compris) pour un week-end (du vendredi soir au dimanche soir) par année civile et par association

DECIDE d'étendre cette mise à disposition entièrement gratuite pour un week-end lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- reversement intégral des recettes générées par la manifestation aux enfants des écoles ou au C.C.A.S. de Gurgy
- la manifestation ne permet à ses organisateurs de dégager aucun profit ni recette et son accès est totalement gratuit pour les participants, sous réserve de l'appréciation de cette condition par le Conseil Municipal
- les bénéfices de la manifestation sont intégralement reversés à une œuvre caritative reconnue

	Habitant de Gurgy	Extérieur	Association ou école Elus ou personnel (retraite ou mariage)	Indemnité de fonctionnement	Ménage	Dégradations	Sonorisation
Grande salle 1 journée	80 €	120 €	Gratuit	51 €	80 €	1000 €	/
Petite salle 1 journée	30 €	60 €	Gratuit	25,5 €	25 €	500 €	/
Grande salle 1 week-end	320 €	520 €	Gratuit	82,00 €	80 €	1000 €	/
Option sonorisation	250 €	250 €	250 €	/	/	/	1500 €

Photocopies

DECIDE de fixer comme suit les tarifs des travaux de copie réalisés en mairie :

- 0,15 € la copie recto A4 noir et blanc
- 1,50 € la copie recto A4 couleur

PRECISE que le principe de gratuité est maintenu pour les copies noir et blanc effectuées pour le compte des associations de la commune et des demandeurs d'emploi résidant à Gurgy.

Garderie périscolaire

Rappel des modalités de fonctionnement

- garderie péri scolaire chaque mercredi matin de 7h30 à 12h30
- jusqu'à 18h30 l'ouverture du soir
- un service d'aide aux devoirs lors du créneau horaire du soir

DECIDE que le service de garderie péri scolaire fonctionnera aux jours et horaires suivants

Lundis, mardis, jeudis et vendredis matins :..... 7h30 à 8h20

Mercredis matins :..... 7h30 à 12h30

Lundis, mardis, jeudis et vendredis midis :..... 11h30 à 12h et 13h à 13h20

Lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs :..... 16h30 à 18h30

FIXE comme suit les tarifs forfaitaires par plage horaire

Matin et midi :..1 €

Soir :2 €

Mercredi :4,10 €

PRECISE que chaque plage horaire sera facturée dans son intégralité quel que soit le temps de présence effectif de l'enfant et que la facturation sera mensuelle.

RAPPELLE qu'un règlement de la cantine garderie est en vigueur et doit être remis chaque année à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant le service.

Restauration scolaire

FIXE à 3,55 € (au lieu de 3,50 €) le prix unitaire demandé aux familles pour les repas pris au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2010,

DIT que ce point annule toute disposition antérieure,

PRECISE que les modalités de facturation et d'utilisation du service par les usagers restent inchangées.

Bibliothèque municipale

FIXE à 6,00 € pour les adultes et 2,00 € pour les enfants le montant de l'abonnement annuel à compter du 1^{er} septembre 2010,

FIXE à 6 mois la période d'abonnement offerte aux nouveaux habitants,

INDIQUE que les prêts se feront selon les quantités et durée suivantes : 3 livres et 2 CD pour 1 mois,

DIT que ce point annule toute disposition antérieure,

PRECISE que les modalités de facturation et d'utilisation du service par les usagers restent inchangées.

Point Rencontre Jeunes

Une inscription annuelle de

- 4,00 € pour les extérieurs à Gurgy
- 1,00 € pour les Gurgycois

Les activités commerciales de proximité seront gratuites (cinéma, patinoire, bowling, barbecue)

Un tarif forfaitaire journalier pour les autres sorties :

	1^{er} enfant	A compter du 2^{ème} enfant
Sans repas	14,00 €	12,60 €
Avec repas	17,00 €	15,30 €

concessions dans le cimetière communal

concession trentenaire	212,00 €
concession cinquantenaire	317,00 €
concession perpétuelle	633,00 €

concession de cavurnes dans le cimetière communal

concession temporaire (15 ans)	618,00 €
concession trentenaire	721,00 €
concession cinquantenaire	824,00 €

escale fluviale

jetons pour douche ou borne	4,00 €
-----------------------------	--------

participation de raccordement à l'égout

habitation de type 4 et moins	1 800,00 €
habitation de type 5 et plus	2 218,00 €
habitation de type collectif	80% du devis estimatif d'un assainissement individuel

cautions pour prêt de tables ou de chaises

tables	50,00 € par unité
chaises	20,00 € par unité

L'adjointe aux finances, Mademoiselle Stéphanie GAUDIER, présente le compte administratif 2009 de la commune, section par section, en recettes, puis en dépenses. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un solde positif de 221 100,21 € et le résultat de clôture de la section d'investissement présente un solde positif de 7 523, 79 €

Elle analyse ensuite les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous en remarquant que les résultats témoignent d'une bonne gestion financière de la commune.

Données chiffrées	2005	2006	2007	2008	2009
Population	1676	1676	1676	1676	1676
Dépenses réelles de fonctionnement	819381,94	875912,72	859815,87	940376,52	971386,35
Recettes réelles de fonctionnement	1000089,7	990353,89	1329647,2	1116858,5	1188029,5
Remboursement de la dette en capital	91868,44	69229,85	73303,1	98067,3	99173,79
Charges de personnel	393040,99	433376,17	425882,7	466572,1	416083,92
Frais financiers (chapitre 66)	35966,14	31255,49	30065,21	48932,51	48910,78
Annuité de la dette (chapitre 16 + 66)	127834,58	100485,34	103368,31	146999,81	148084,57
Contributions directes (731+7483)	539596	556145	568307	573795	605282,42
Concours de l'Etat (741+744)	312965	343171,77	337405	321134	356723
Produits de gestion courante	76138,29	67775,15	59581,87	77108,85	127760,08
Dépenses d'équipement brut (205+21+23)	109767,72	122787,96	433841,98	748475,58	670968,14
Dépenses réelles d'investissement (chapitre 20 + 204+21+23+16)	201636,16	202056,19	527036,71	903612,54	760581,69
Encours de la dette au 1er janvier N	857584,12	765715,86	695362,16	1082482,2	
Epargne brute	180707,72	114441,17	469831,36	176481,93	216643,13
Epargne nette	88839,28	45211,32	396528,26	78414,63	117469,34
Analyse de la section de fonctionnement					
Poids relatif des charges de personnel	47,97%	49,48%	49,53%	49,62%	42,83%
Poids relatif des frais financiers	4,39%	3,57%	3,50%	5,20%	5,04%
Ratio de rigidité des charges de structure	52,08%	53,91%	39,80%	54,94%	47,49%
Part du produit global des contributions directes dans les RRF	53,95%	56,16%	42,74%	51,38%	50,95%
Part des concours de l'Etat dans les RRF	31,29%	34,65%	25,38%	28,75%	30,03%
Part des produits de gestion courante dans les RRF	7,61%	6,84%	4,48%	6,90%	10,75%
Ratio d'indépendance financière	61,57%	63,00%	47,22%	58,28%	61,70%
Analyse de la section d'investissement					
Effort d'équipement	54,44%	60,77%	82,32%	82,83%	88,22%
Ratios obligatoires					
DRF/Population	488,89	522,62	513,02	561,08	579,59
Impôts directs/population	321,95	331,83	339,09	342,36	361,15
RRF/population	596,71	590,90	793,35	666,38	708,85
Dépenses d'équipement brut/population	65,49	73,26	258,86	446,58	400,34
Dette en capital/population	54,81	41,31	43,74	58,51	59,17
DGF/population	186,73	204,76	201,32	191,61	212,84

Délibération 2010/32 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

après en avoir délibéré,

- DECLARE que le compte de gestion PRINCIPAL dressé pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- ADOPTE le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

Délibération 2010/33 : Approbation du compte administratif du budget principal 2009 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mademoiselle GAUDIER Stéphanie, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		4 457,08 €	211 311,52 €		211 311,52 €	4 457,08 €
Opérations de l'exercice	971 386,35 €	1 188 029,48 €	760 581,69 €	979 417,00 €	1 731 968,04 €	2 167 446,48 €
TOTAUX	971 386,35 €	1 192 486,56 €	971 893,21 €	979 417,00 €	1 943 279,56 €	2 171 903,56 €
Résultats de clôture		221 100,21 €		7 523,79 €		228 624,00 €

Besoin de financement

Excédent de financement

7 523,79 €

Restes à réaliser

1 065 300,00 €

842 000,00 €

Besoin de financement des restes à réaliser

223 300,00 €

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

215 776,21 €

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

215 776,21 €

Au compte 10688 (investissement) Excédent de fonctionnement capitalisé

5 324,00 €

Au compte 002 (fonctionnement) Excédent de fonctionnement reporté

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

7 523,79 €	Au compte 001 (investissement) Excédent d'investissement reporté
-------------------	---

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

L'adjoite aux finances, Mademoiselle Stéphanie GAUDIER, présente le compte administratif 2009 du budget assainissement de la commune section par section, en recettes puis en dépenses. Le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un solde excédentaire de 121 277,38 € et le résultat de clôture de la section d'investissement présente un solde déficitaire de 13 733,82 €.

Délibération 2010/34 : Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

après en avoir délibéré,

- DECLARE que le compte de gestion budget assainissement dressé pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- ADOPTE le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

Délibération 2010/35 : Approbation du compte administratif 2009 du budget assainissement et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mademoiselle GAUDIER Stéphanie, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Recettes ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		72 972,38 €	41 676,87 €		41 676,87 €	72 972,38 €
Opérations de l'exercice	4 496,63 €	52 801,63 €	14 912,82 €	42 855,87 €	19 409,45 €	95 657,50
TOTAUX	4 496,63 €	125 774,01 €	56 589,69 €	42 855,87 €	61 086,32 €	168 629,88 €
Résultats de clôture		121 277,38 €	13 733,82 €			107 543,56

Besoin de financement

13 733,82 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

- €

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

13 733,82 €

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

13 733,82 €

Au compte 10688 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé

107 543,56 €

Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

3° Considérant le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de

13 733,82 €

Au compte 001 (investissement) excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Personnel communal

Délibération 2010/36 : Modification des emplois

Considérant le tableau des avancements de grades transmis par le centre de gestion et l'avis de la commission administrative paritaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

La suppression d'un emploi de :

- Agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps partiel, soit 31,5/35^{ème}

La création d'un emploi de :

- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps partiel, soit 31,5/35^{ème}

5) Urbanisme

Délibération 2010/37 : Pôle de services à la population

Madame le maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2009/14 du 25 février 2010 approuvant le plan de financement prévisionnel pour l'opération de création d'un pôle de services à la population, présentant l'avant projet sommaire et l'autorisant à solliciter les subventions auprès du conseil régional, du conseil général et de la direction départementale des territoires. Celui-ci correspondant à l'enveloppe budgétaire définie lors du vote du budget primitif 2010.

Le plan de financement définitif est identique : 307 372 € T.T.C.

Plan de financement définitif :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux	220 000 €	263 120 €	Subventions :	
maîtrise d'œuvre	21 000 €	25 116 €	- ETAT (DGE) (30 % du HT)	45 000 €
honoraires divers	10 000 €	11 960 €	Conseil Général de L'Yonne	75 810 €
Autres frais divers (annonces, reprographie, assurance DO ..etc..)	6 000 €	7 176 €	- FEADER (26.76% du H.T.) max 30% de 600 000 Vient en ajustement des autres subventions avec un maximum de 80% subventionnables	68 790 €
			- REGION (160 € du m2) soit pour 100 m2	16 000 €
			Emprunt	51 400 €
TOTAL	257 000 €	307 372 €	TOTAL	257 000 €

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Moins les voix de Mesdames MULLER et COUM qui votent contre,

- **APPROUVE** le plan de financement définitif présenté ci-dessus pour l'opération de création d'un pôle de services à la population
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

Délibération 2010/38 : Avenant à l'étude « Cœur de village »

Madame le maire rappelle que l'opération « Coeur de villages plus » est un programme d'aide financière de la Région Bourgogne ayant pour finalité d'apporter un soutien à la réhabilitation de logements locatifs de construction antérieure à 1948, de renforcer l'aide au logement social, de favoriser le développement de services à la population et d'aider à la mise en valeur des espaces publics. Ce, afin de maintenir la population d'origine au centre des villages, voire d'y attirer de nouveaux habitants.

Pour lancer ce partenariat avec la Région, il fallait que la commune ait une vision globale d'aménagement et de développement sur plusieurs années, qu'elle ait fait des choix d'opportunité sur la base d'éléments précis et chiffrés.

C'est pourquoi, par délibération 2009/10, la commune avait décidé de lancer une consultation afin de confier l'étude globale d'opportunité à un cabinet d'urbanisme.

Cette étude, subventionnée à hauteur de 80% par le Conseil Régional, permettant de déterminer les cibles retenues et les priorités à y accorder, a été confiée au cabinet DUSOLLE pour un coût de 7 500 € HT par la délibération 2009/22.

Le plan de financement initial était le suivant :

- subvention de la région de 6000 €
 - autofinancement de 2970 €,
- soit un coût total TTC de 8970,00 €;

Le 15 juin 2010, Monsieur DUSOLLE a remis les conclusions de son étude à Madame le maire. Après analyse des documents, Madame le maire suggère qu'un complément d'étude soit engagé sur les points suivants :

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat d'études pour un montant de 2900,00 € HT, soit 3468,40 € TTC dans le cadre de l'opération «Cœur de Village Plus »

AUTORISE le maire ou son représentant à demander un complément de subvention auprès du conseil régional de 2320,00 €, soit 80% du HT,

DIT que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de l'année 2010

6) Questions diverses

Monsieur Jacques SATRE explique que de nombreux travaux sont en cours, la modification du carrefour devant le centre commercial, la rénovation du bâtiment de la mairie, la rénovation du bâtiment de l'ancienne mairie situé place de l'église. Pour ce dernier, dans un souci de bonne adéquation des réalisations, il souhaite qu'un rapprochement soit fait entre la rénovation en cours et le projet « Cœur de village ».

Madame Magali COUM invite l'ensemble du conseil à assister aux représentations des chorales scolaires qui auront lieu le 24 juin au théâtre d'Auxerre. Elle informe que le pique-nique de fin d'année de la cantine se tiendra au verger conservatoire et sera animé par Monsieur Eric MICHEL, responsable de la mise en place de ce verger.

Mademoiselle Stéphanie GAUDIER informe que la prochaine réunion des finances aura lieu le mardi 7 septembre à 18h.

Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX relate qu'il a assisté au concours du petit Marmiton en compagnie de Magali COUM et qu'il est ravi de pouvoir féliciter Arthur CAUCHOIS, habitant de Gurgy, arrivé second. Par ailleurs, en ce qui concerne la monde associatif, le club de football a changé de responsable, c'est désormais Monsieur Ludovic BLANCHE qui en assurera la présidence.

Monsieur Cyril CHAUVOT indique que des films assurant la sécurité des vitres de la cantine ont été posés cet après-midi. Concernant les travaux des écoles, la classe de Madame DELANCRAY, directrice de l'école maternelle, sera rénovée en juillet par les agents municipaux. Monsieur TABART, directeur de l'élémentaire, sollicite les élus pour que la cour soit intégralement refaite avec un traçage adapté.

Monsieur Eric MICHEL demande si, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée, l'enfouissement de la ligne téléphonique a été prévue rue du Saulcis. Monsieur Jacques SATRE remarque que cela n'a pas été budgété et donc pas envisagé.

Monsieur MICHEL demande ce qui sera fait pour la péniche qui a coulé au bord du chemin de halage de Gurgy. Madame le maire répond que les voies navigables de France s'en occupent et qu'elle devrait être retirée très prochainement.

Enfin, Monsieur MICHEL remercie les agents communaux quant au résultat du fleurissement de la commune.

Madame le maire remercie l'assemblée, rappelle que le prochain conseil se tiendra le jeudi 29 juillet 2010 et qu'aucune réunion de conseil n'est prévue en août.

la séance est levée à 21h30.

Etaient présents	X	
BELARGENT François	X	
BERGER Aurélie		
CAISSE Karine		
CAUCHOIS Laurent		
COUM Magali	X	
CHAUFOUR Karine		
CHAUVOT Cyril	X	
DOUGY Didier		
GAUDIER Stéphanie	X	
GUET Patrice	X	
HERMETEY Pierre	X	
KURTZ Caroline	X	
LENOIR Eric	X	
LIVERNEAUX Jean-Luc	X	
MICHEL Eric	X	
MULLER Stéphanie	X	
RAVAUT Gwenaëlle		
SATRE Jacques	X	
SUCHETET Franck	X	